## MEEPING CHA DE FLORYS S

IART						
	L'éleveur					
	Nom – Email –					
	101	•••••	Lillait		••••••	
	Réserve pour la saison de monte 2024 et pour la jument :					
	N° Sire :					
	Une saillie de l'étalon Mee	Une saillie de l'étalon Meeping Cha de Florys SL en (sur l'ensemble du contrat, cocher les cases correspondantes)				
	Adresse de livraison				,	
Š	□IAF	□IART				
	avec un paiement au poulain vivant 2	2025.				
	L'éleveur s'engage à régler le Syndicat Linaro, par chèques distincts (à l'ordre du Syndicat Linaro), par CB ou par virement de :					
	0 + 422 € TTC (400 € HT) au poulain vivant 2025 (au tarif de l'année en cours)					
	Il s'engage également à régler les fra	ge également à régler les frais techniques (+ le transport si IART) directement à				
	Céline Clemmersseune - Haras du Val d'Arnon - Domaine des Amourettes - 18160 LA CELLE-CONDÉ - 02 48 60 16 37 - 06 24 02 95 63 - harasduvaldarnon@orange.fr					
	- Le chèque du solde devra obligatoirement être joint au contrat. Dans le cas contraire, la carte de saillie ne sera pas délivrée à l'inséminateur.					
	- Le contrat accompagné du règlement doit impérativement être envoyé ou remis, signé, à l'étalonnier mentionné ci-dessus. Tout contrat envoyé directement au Syndicat Linaro ne sera pas pris en compte.					
- La déclaration de naissance du poulain sera envoyée à l'éleveur lorsque celui-ci informera sous 48h le Syndicat Linaro de la naissance de son poulain et contre encaissement du solde. Cette demande ne pourra se faire que par email à : syndicatlinaro@wanadoo.fr. A noter : nous ne débloquons les cartes pour les déclarations de naissances que les lundis et vendredis matin.						
	- Le Syndicat Linaro ne sera rendu responsable d'aucune pénalité de retard et/ou dysfonctionnement dans la procédure si l'é pas les conditions et délais indiqués ci-dessus. De plus l'intégralité des frais incombant à SIRE seront automatiquement refades frais de gestion pour un montant de 60 € TTC (50 € HT).					
	Fait à		Le//			
	Signature de l'Eleveur	L'étalonnier	I	Jean-Marc Lefèvre pour le Syndicat Linaro		

(L'éleveur conserve un exemplaire du contrat tenant lieu de facture, aucun autre duplicata ou facture ne sera délivré)